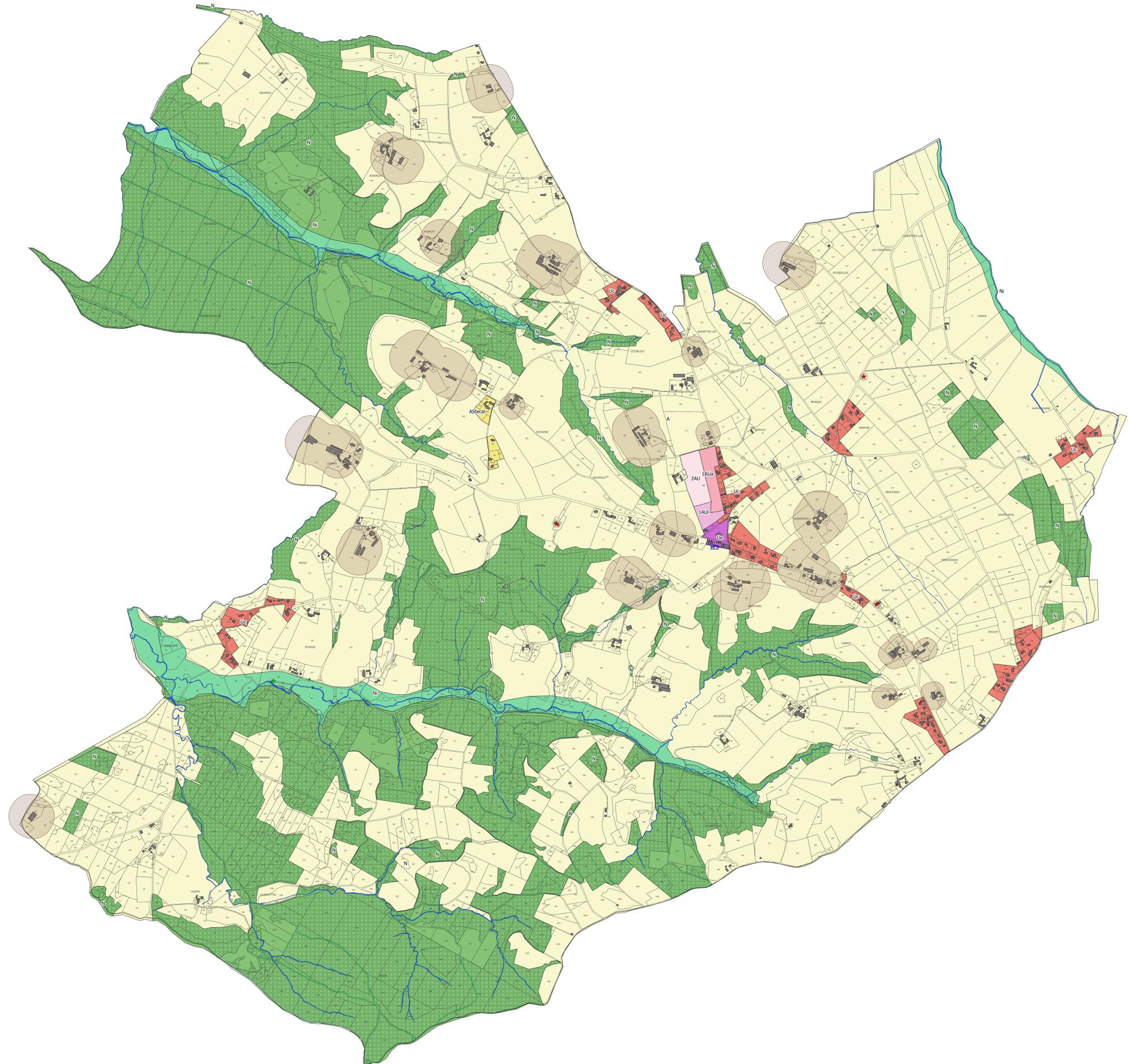


PLAN LOCAL D'URBANISME

3b – Zonage au 1/7000^{ème}

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration	28/10/14	11/10/16	19/12/17
Modification n°1			09/06/23



Limite de zone

- Zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles, correspondant au bourg de Saint-Vincent et aux villages, ainsi qu'à leurs extensions urbaines
- Zone urbaine destinée à l'accueil d'équipements publics ou collectifs, ainsi qu'aux activités de service public
- Zone à urbaniser : secteur destiné à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat
- Zone à urbaniser : secteur destiné aux activités sportives et de loisirs
- Zone à urbaniser, non équipée destinée à être aménagée à moyen ou à long terme
- Zone agricole
- Zone agricole : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
- Zone naturelle
- Zone naturelle : secteur qui présente un risque d'inondation

Prescriptions

- Espace Boisé Classé (EBC) au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Périmètre de protection des bâtiments agricoles (RSD ou ICPE)
- ★ Bâtiment en zones agricoles ou naturelles pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11-2° du Code de l'urbanisme
- ★ Élément de patrimoine protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

N° ER	Section cadastrale	Numéros Parcelles	Superficie approximative	Bénéficiaire	Destination
1	B	498 - 499	133 m²	Commune	Réalisation d'un accès entre le cimetière et la zone 1AUa / 1AUI
2	D	304	721 m²	Commune	Extension des équipements / espaces publics

